



DEMANDE D'ATTESTATION DE MEUTE POUR LA PRATIQUE DE LA VENERIE SOUS TERRE

1) Remplir le formulaire d'enquête ci-joint par le Maitre d'Equipage

2) Prendre contact et recueillir l'avis du délégué départemental AFEVST et/ou de la Fédération des chasseurs de votre département

3) Envoyer le dossier au secrétariat de l'AFEVST pour l'obtention du certificat de vènerie (de préférence par mail) à l'adresse suivante :

afevst@gmail.com

ou par courrier postal :

AFEVST

30333

85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX

4) Ce dossier doit être composé :

- du formulaire d'enquête
- de La Charte AFEVST signée
- pour les non adhérents à l'AFEVST, d'un chèque de 37 € à l'ordre de l'AFEVST pour frais de dossier

5) A réception de votre dossier par le secrétariat de l'AFEVST, votre certificat de vènerie vous sera délivré et une copie sera envoyée au délégué départemental et/ou à la FDC de votre département.

6) Dès le retour de votre certificat de vènerie, se mettre en relation avec le délégué et /ou la FDC pour une transmission du dossier à votre DDT(M) pour obtenir l'attestation de meute.



FORMULAIRE D'ENQUETE POUR UNE DEMANDE D'ATTESTATION DE MEUTE POUR LA PRATIQUE DE LA VENERIE SOUS TERRE

Cochez ☐ Création (1 an) ☐ Confirmation (5 ans) ☐ Renouvellement (6 ans) ☐ Modification

Enquête réalisée dans le département de

- Par le représentant de la FDC Mail :

- Par le délégué AFEVSTMail :
téléphone:.....

I Structure de l'équipage

Nom de l'équipage :

Animal chassé :

La demande est déposée au nom ☐ du Maître d'équipage ou ☐ d'une association Loi 1901

Si Association Loi 1901, Nom Prénom et adresse du Président :

.....

Téléphone :

Mail :

Nom Prénom et adresse du Maître d'équipage :

.....

Téléphone :

Mail :

Compétences :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - A déjà chassé sous terre | ☐ oui | ☐ non |
| - A déjà eu une responsabilité dans un équipage | ☐ oui | ☐ non |
| - S'appuie sur une équipe expérimentée | ☐ oui | ☐ non |

Commentaire :

.....

Nom Prénom et adresse du ou des maître(s) d'équipage adjoint(s) :

.....

Nombre de membres d'équipage :

Acceptation des consignes AFEVST et signature de la charte AFEVST ☐ oui ☐ non

II La Meute

Adresse du chenil principal :

.....

Composition de la meute (minimum trois chiens aptes au travail sous terre) :

Nom	Race	Année de naissance	Identification	Sexe M-F

Visite du chenil en présence des chiens ☐ oui ☐ non

Observations :
.....
.....

III Territoires

Territoires de chasse sous terre (à titre indicatif, les attestations de droit de chasse ne sont pas nécessaires pour l'enquête) :
.....
.....

Fait à le

Signature du demandeur de l'attestation de meute :

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'AFEVST pour le suivi de la délivrance et du renouvellement des attestations de meute en application de l'arrêté ministériel du 18 mars 1982 relatif à la vénerie. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : secrétariat AFEVST, fédération départementale des chasseurs et DDT. Ces données ne sont ni publiées, ni diffusées à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée de validité de l'attestation.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au secrétariat AFEVST : afevst@gmail.com.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Avis délégué AFEVST ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Commentaire :

Date : Signature :

A

Après avis du délégué AFEVST, transmettre le dossier à :

AFEVST

BP30333

85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX

afevst@gmail.com

Avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

☐ Favorable ☐ Défavorable

Commentaire :

Date : Signature : Le Président de la FDC

B

Après avis du Président de la Fédération départementale transmettre le dossier à la DDT(M) du département



CHARTRE AFEVST

ASSOCIATION FRANCAISE DES EQUIPAGES DE VENERIE SOUS TERRE

La chasse sous terre ou vènerie sous terre, par son origine, ses traditions et les races de chiens qu'elle utilise, appartient au patrimoine cynégétique français.

Renards et Blaireaux, animaux de déterrage, sont des espèces indispensables à un bon équilibre de la nature et nous entendons qu'elles soient préservées.

Le Maître d'équipage soussigné est conscient du rôle qu'il a à jouer dans la communauté des chasseurs, auprès du monde agricole et auprès des gestionnaires d'infrastructures. Afin d'assurer la pérennité d'un mode de chasse patrimonial, il s'engage par la signature de cette charte à :

- Mener sa chasse dans le respect des animaux chassés et de leur environnement, ainsi que dans le respect des chiens mis à la chasse ;
- Offrir une solution sélective de régulation de la faune présente dans les terriers qu'il s'agisse de renards, blaireaux ou ragondins ;
- Participer à l'amélioration de la connaissance des espèces chassées, de leur environnement et des autres espèces de l'écosystème auquel elles sont rattachées ;
- Veiller à ce que le prélèvement des animaux chassés soit respectueux des équilibres agro-sylvo-cynégétiques ;
- Transmettre annuellement le bilan de ses prélèvements au niveau départemental (ADEVST et/ou Fédération) en distinguant les sexes et classes d'âge pour chaque espèce et par commune. Pour les blaireaux, le bilan distinguera les prises en périodes complémentaires des prises en période d'ouverture générale ;
- Faire connaître la chasse sous terre et la faire préférer à toute autre méthode de régulation, notamment chimique ou mécanique, incompatible avec le respect de l'environnement et la défense de la biodiversité ;
- Organiser les opérations de déterrage de manière que ceux-ci apportent le moindre dérangement pour la faune et la flore, les terriers remis en état devant être en état d'abriter de nouveaux animaux après la chasse ;
- Considérer que tout animal chassé doit toujours inspirer le plus grand respect au cours de la chasse et après la chasse, notre mode de chasse permettant de réguler des prédateurs ;
- Favoriser l'élevage et l'utilisation des chiens de terriers en privilégiant les qualités de travail indispensables au maintien des races traditionnelles ;
- Participer activement à une vie associative indispensable à la promotion de la chasse sous terre ;
- S'engager à utiliser pour les prises des pinces non vulnérantes agréées par l'AFEVST ou similaires et à servir les animaux à l'aide exclusive d'une arme.

Je soussigné :

Maître d'équipage :

m'engage à accepter les termes de la Charte de la Vènerie Sous Terre définis ci-dessus par l'AFEVST et à les respecter sous peine de me voir retirer mon certificat de vènerie ou de ne pas en obtenir le renouvellement.

Fait à : Le : 202...

Signature :

En deux exemplaires : un à conserver, un à renvoyer à l'AFEVST (**de préférence par mail à l'adresse : afevst@gmail.com**) ou AFEVST - BP 30333 - 85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX